

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DEVE 70 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin pédagogique, dans le potager du Parc de Bercy 41 rue Paul Belmondo (12^{ème}) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Didot Accompagnement ».

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer avec l'association « Didot Accompagnement » une convention d'occupation du domaine public pour un usage de jardin pédagogique ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Didot Accompagnement », dont le siège social est situé 16 rue Paul Belmondo (12^{ème}), la convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 16 m² située dans le potager du Parc de Bercy, 41 rue Paul Belmondo (12^{ème}), pour un usage de jardin pédagogique.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à six ans et prévoit une subvention en nature d'un montant annuel de 340 euros, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO